

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU DATE 27 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

### Étaient présents :

M. DEPOUEZ Hervé  
M<sup>me</sup> LE MARCHAND Régine  
M. BOUFFORT Bertrand  
M<sup>me</sup> BOISNARD Karine  
M. BAURY Samuel  
M<sup>me</sup> LEFEBVRE BERTIN Nathalie  
M. CHARDIGNY Thomas  
M<sup>me</sup> LE GALL Josette  
M. GARNIER Michel  
M. MOKHTARI Mustafa  
M. BABOU Cyprien  
M. BAUDY Jérôme  
M<sup>me</sup> HERCEG GALESNE Zlakta  
M. GUILLEMET Éric  
M<sup>me</sup> PAIMPARAY KANY Véronique  
M<sup>me</sup> YSOPE Carine  
M. PERRUDIN Gildas  
M<sup>me</sup> D'HEROUVILLE Véronique  
M<sup>me</sup> MONTESINOS Esther  
M<sup>me</sup> CHARLÈS Mathilde  
M<sup>me</sup> BRENDEL Charlotte  
M<sup>me</sup> BROSSERON Christine  
M. LE MARCHAND Julien  
M. ROUAULT Philippe  
M. PHILOUX Pascal  
M. CHAIZE Alain  
M<sup>me</sup> QUEMENER Anne Marie  
M<sup>me</sup> ROBIN Amélie  
M<sup>me</sup> CHARRIER Catherine  
M. DESMOULIN Gil  
M. JUMAUCOURT Arthur

Date de convocation : 22/04/2026

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Présents à l'ouverture de la séance : 30

Quorum réuni

### Étaient excusés :

M. ANDRÉ Sylvain a donné pouvoir à M. GARNIER Michel.  
M. BAILLY Cédric a donné pouvoir à M. LE MARCHAND Julien.

### Était absent :

M. DESMOULIN Gil jusqu'à 20h41.

### Secrétaire de séance :

M. Bertrand BOUFFORT



02/17– 27 avril 2026

## Finances – Compte Financier Unique 2025 de la ville

**Mme PAIMPARAY-KANY,**

- Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que l'approbation des comptes de la collectivité territoriale est constituée par le vote de l'organe délibérant sur le compte financier unique présenté par le maire. Le vote de l'organe délibérant approuvant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Le compte financier unique est approuvé si une majorité des voix ne s'est pas dérogée contre son adoption.

Lorsque le compte financier unique fait l'objet d'un rejet par l'assemblée délibérante, le projet de compte financier unique joint à la délibération de rejet tel que présenté par le maire, après avis sur sa régularité et sa sincérité rendu sous un mois par la chambre régionale des comptes, saisie sans délai par le représentant de l'Etat, est substitué au compte financier unique pour la mise en œuvre des dispositions prévues aux articles L. 1424-35, L. 2531-13 et L. 4434-9 et pour la liquidation des attributions au titre du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée prévue à l'article L. 1615-6.

- Présente le CFU 2025 qui a fait l'objet d'une présentation et analyse lors de la « Commission des Finances du 18 février 2026 puis de la commission « Administration générale et Finances » du 20 avril 2026 et qui se résume comme suit :

**Section de fonctionnement**

	Libellé chapitres	REALISATIONS 2025
<b>DEPENSES</b>		
Chapitre 011	Charges à caractère général	2 786 598,44
Chapitre 012	Charges de personnel	5 309 534,54
Chapitre 014	Atténuations de produits	306 103,08
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	2 525 155,28
Chapitre 66	Charges financières	155 704,36
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	16 954,76
Chapitre 68	Dotations aux amortissements et provisions	478 771,78
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>11 578 822,24</b>
<b>RECETTES</b>		
Chapitre 013	Atténuations de charges	67 580,26
Chapitre 70	Produits des services, domaine et ventes diverses	1 329 706,23
Chapitres 73 et 731	Impôts et taxes	9 752 012,50
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	1 010 466,17
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	468 018,77
Chapitre 76	Produits financiers	34,13
Chapitre 77	Produits exceptionnels	29 028,27
Chapitre 77	Recettes et quote-part des subv invest transférables	1 918,76
Chapitre 78	Reprise sur amortissements et provisions	-
002	Excédent de fonctionnement reporté	200 000,00
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>12 858 765,09</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE CLOTURE 2025</b>		<b>1 279 942,85</b>

**Section d'Investissement**

	Libellé chapitres	REALISATIONS 2025
<b>DEPENSES</b>		
001	Déficit d'investissement reporté	-
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	-
Chapitre 13	Subventions d'investissement	1 092,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilés	820 225,11
Chapitre 19	Différences sur réalisations d'immobilisations	826,76
Chapitres 20,21 et 23	Dépenses d'investissement	7 233 657,12
Chapitre 23	Immobilisations en cours	22 112,35
Chapitre 49	Provisions pour dépréciation	-
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>8 077 913,34</b>
<b>RECETTES</b>		
001	Excédent d'investissement reporté	488 734,21
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	1 588 582,08
Chapitre 13	Subventions d'investissements reçues	1 014 788,89
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilés	3 300 000,00
Chapitre 19	Différences sur réalisation d'immobilisations	8 758,00
Chapitres 20,21 et 23	Immobilisations incorporelles	29 411,11
Chapitre 28	Amortissements des immobilisations	478 771,78
Chapitre 49	Provisions pour dépréciation	-
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>6 909 046,07</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE CLOTURE 2025</b>		<b>- 1 168 867,27</b>
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2025</b>		<b>111 075,58</b>

**Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;**  
**Vu l'article L.1612-12 du code général des collectivités territoriales ;**  
**Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la Ville de Pacé,**  
**Vu l'avis favorable émis lors de la présentation du CFU en commission « Administration générale et Finances**  
**« du 20 avril 2026 ;**  
**Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Ville de Pacé ;**  
**M. le maire ne prendra pas part au vote et sort de la salle,**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE :**

le Compte Financier Unique 2025 de la Ville de Pacé.

**DONNE :**

pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

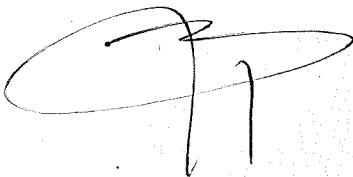
**VOTE : Majorité absolue (25 pour – 3 abstentions (A. Jumaucourt ; C. Charrier ; G. Desmoulin)).**

Quorum réuni : 31 élus présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

Bertrand BOUFFORT.



La présidente de séance,

Valérie PAIMPARAY-KANY.

Veronique

